
BUDGET DU CCAS

Note de présentation du Budget primitif exercice 2023

Section de Fonctionnement

Total des prévisions de dépenses : 87 600 €

022 Dépenses imprévues : Compte supprimé du fait du passage à la nomenclature M57.

60632 Fournitures de petits équipements : 300€ achat de petit matériel.

6064 Fournitures administratives : 1 000€ achat de fournitures pour les besoins de fonctionnement du service.

611 Contrats de prestation de services : 26 000€ contrat avec la société de téléassistance VITARIS soit 8,28€ TTC par foyer et par mois.

6188 Autres frais divers : 5 000€ pour éventuellement venir en aide à des indigents afin de régler les frais de sépultures.

6281 Concours divers : 200€ cotisations achat de certificat électronique et adhésion à des organismes.

62878 Autres : 8 000€ de participation du CCAS au frais de séjour en colonies, centres aérés....

6541 Admission en non-valeur : une enveloppe de 1 000€ est provisionnée en cas de recettes impayées.

65133 Secours : 26 000€ d'aides accordées suite aux délibérations du Conseil d'administration du CCAS (pour factures EDF, GDF, SIVAT, Fioul, loyer etc...).

65748 Subventions de fonctionnement aux associations : Possibilité d'octroyer en 2023 pour 20 000€ de subventions, conformément aux délibérations du conseil d'administration.

673 Titres annulés : provision de 100€ pour d'éventuelles annulations de recettes sur l'exercice antérieur.

678 Autres charges exceptionnelles : Compte supprimé du fait du passage à la nomenclature M57.

Total des prévisions de Recettes : 87 600 €

002 Résultat de fonctionnement reporté : 37 023,15 €

706888 Prestations de services : 15 000 € de recette estimée pour la participation des usagers au service de téléassistance. (6€ par personne et par mois).

74748 Subventions et participations : 35 000€ subvention d'équilibre versée par la Commune au budget du CCAS.

756 Libéralités reçues : 576,85 € de dons divers au profit du CCAS notamment à l'occasion des mariages célébrés en Mairie (sert d'arrondi).

Section d'investissement

Une provision de 6 300€ est inscrite en recette et en dépense de la section d'investissement, pour effectuer d'éventuel travaux ou acquisitions (matériel, mobilier).